

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 JANVIER 2019

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 1
Votants : 17

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 10/01/2019

Le 17 Janvier 2019, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Marc PECHOUX, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Daniel DOMPOINT, Richard PACCAUD, Pierre PERNET (Pouvoir Jean-Claude AUBERT).

Assistaient : /

Secrétaire de séance : Jacky DUTRUC

OBJET : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – Demandes de subventions pour une opération groupée de réhabilitation d'installation ANC.

M. Bernard REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement, indique que sur les 1 315 installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) du territoire Dombes Saône Vallée, près de 13 % seulement sont conformes. Il est donc nécessaire d'inciter à la réhabilitation des installations présentant un risque sanitaire ou un risque de pollution.

La Communauté de communes ayant la compétence de réhabilitation des installations, assure à travers le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), l'animation et la coordination des réhabilitations. Ainsi, une opération groupée de réhabilitation des ANC prioritaires (absences d'installations, risque sanitaire et/ou pour l'environnement) sur l'ensemble du territoire communautaire est envisagée. Basée sur le volontariat, cette opération concerne 30 installations ANC.

Une demande groupée de subventions peut être sollicitée auprès du Conseil départemental de l'Ain pour les aides aux particuliers réhabilitant leur installation.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet d'opération groupée de réhabilitation des 30 installations ANC sur le territoire communautaire ;
- ✓ **DE SOLLICITER** l'aide du Conseil départemental de l'Ain pour un montant estimé à 42 000€ d'aides pour les usagers ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président à signer toute pièce nécessaire à ces demandes et à la mise en œuvre de cette opération groupée de réhabilitation des installations ANC ;
- ✓ **DE DEMANDER** l'autorisation au Conseil départemental de l'Ain de pouvoir engager les travaux et les dépenses par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits en dépenses et en recettes au budget ANC 2019.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 22 JAN. 2019
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20190117-2019B01-AS
Affichage le : 22 JAN. 2019

A Trévoux, le 17/01/2019

Le Président,
Bernard GRISON

